

de ses poèmes, où il peint son amour pour la dame de Joviac. Il fut accueilli à la cour de Raymond V, comte de Toulouse.

BALAUSTE s. f. (ba-lô-ste — du gr. *balaustron*, même sens). Nom que l'on donnait autrefois, dans le commerce, à la fleur du grenadier sauvage. On distinguait les *balaustes fines*, qui étaient garnies de leurs fleurs, et les *balaustes communes*, qui n'avaient que leur calice : Les *BALAUSTES* ont une saveur extrêmement astringente, principalement due au tannin et à l'acide gallique qu'elles renferment. (A. Richard.)

— Bot. Se dit de tous les fruits multiloculaires, présentant les mêmes caractères que celui du grenadier.

— Encycl. Les botanistes désignent quelquefois, sous le nom générique de *balaustes*, des fruits multiloculaires, indéhiscents, adhérents, à écorce dure, et renfermant plusieurs graines à épiderme drupacé. Les loges sont superposées, et le fruit est couronné par les dents du calice. On trouve tous ces caractères dans la grenade : c'est pour cela qu'on appelle ces fruits *balaustes*, du mot grec qui signifie fleur ou fruit du grenadier.

BALAUSTIER s. m. (ba-lô-stié — rad. *balauste*). Bot. Variété sauvage du grenadier ; nom que l'on donne aussi au grenadier à fleurs doubles : Les anciens se servaient du fruit du BALAUSTIER pour la teinture des draps. (Loisel.)

BALAUSTRE s. f. (ba-lô-stre). Fausse orthographe du mot BALAUSTE.

BALAUSTRIER s. m. (ba-lô-stri-é). Fausse orthographe du mot BALAUSTIER.

BALAVRI s. m. (ba-la-vri). Hort. Variété de raisin.

BALAY, un des rois des Enfers, ayant trois têtes : une de taureau, une d'homme, et la troisième, de béliet. Il a une queue de serpent ; de ses six yeux sortent des flammes ; il monte à cheval sur un ours, et porte un épervier en guise de glaive.

BALAYAGE s. m. (ba-lè-ia-je — rad. *balayer*). Action de balayer, de pousser dehors les ordures avec un balai : Le BALAYAGE des rues. Le BALAYAGE d'une chambre, d'un atelier. Vous en feriez un sous-chef ! il serait incapable d'administrer le BALAYAGE public. (Balz.) A Naples, le nègre jouit d'un monopole assez important, celui du BALAYAGE des rues. (Rabot.) Obligation de balayer ou de faire balayer : Le BALAYAGE du devant de la maison est à la charge des boutiquiers ou des habitants du rez-de-chaussée. (Littré.)

— Fig. Extermination, Action de faire disparaître : A la Chine, de temps immémorial, c'est la famine qui est chargée du BALAYAGE des pauvres. (Proudh.)

— Encycl. Admin. Dans les villes, et surtout dans les villes populeuses, le balayage des voies publiques est d'une grande importance au point de vue de la salubrité. On sait que, dans certains pays, le soin d'enlever les immondices amassées dans les rues des grandes villes fut longtemps abandonné à des troupes de chiens errants ou même de porcs, qui venaient, la nuit, dévorer les charognes, les os, les restes d'aliments, les épluchures, les ordures de toutes sortes, que les habitants jetaient chaque soir devant leurs maisons, et il en est encore ainsi dans quelques grandes villes de l'Orient. Mais on sait que la peste et d'autres maladies contagieuses étaient la conséquence inévitable d'une coutume si indigne d'un peuple civilisé. Nous n'en sommes plus là depuis longtemps, et les magistrats de nos cités, soutenus par l'opinion de tous et par le progrès des mœurs, se chargent de veiller à ce que les voies publiques soient constamment entretenues dans un état de propreté convenable.

D'après une ordonnance de police, qui date de 1799, tous les propriétaires ou locataires dont l'habitation borde la voie publique sont tenus, à Paris, de balayer tous les jours devant cette habitation jusqu'au milieu de la chaussée dans les rues à double ruisseau, et jusqu'au ruisseau du milieu dans les autres ; les boues et immondices doivent être mises en tas le long des murs ou près du ruisseau qui en est le moins éloigné. Le balayage doit être terminé à sept heures du matin, depuis le 1^{er} avril jusqu'au 1^{er} octobre, et à huit heures dans les autres mois de l'année. Les boueurs passent ensuite et enlèvent ces tas au moyen de tombereaux, qui transportent ces immondices dans des lieux où elles sont vendues aux jardiniers et aux cultivateurs pour servir d'engrais. L'ordonnance de 1799 imposait en outre aux habitants l'obligation de laver les rues après l'enlèvement des boues et immondices ; mais cette obligation n'a jamais été exécutée avec rigueur, et elle est à peu près tombée en désuétude. Il existe en outre des compagnies de balayage public, qui se chargent de nettoyer chaque matin les places, les ponts, les quais, et en général toutes les parties de la voie publique que ne borde aucune propriété particulière ; souvent aussi, ces mêmes compagnies s'entendent avec les propriétaires ou les locataires, et moyennant une rétribution assez modique, elles s'obligent à faire exécuter chaque matin le balayage auquel ils sont astreints par les règlements de police. Les balayeurs employés à ce pénible service sont ordinairement des hommes âgés ou des

femmes privées de tout autre moyen d'existence : ces malheureux reçoivent un salaire quotidien qui ne s'élève guère au-dessus de 75 c. ou 1 fr. ; ils sont conduits par des agents nommés par la police, qui veillent à ce que le travail soit fait d'une manière convenable. L'obligation du balayage entraîne, pendant l'hiver, celle de mettre la neige en tas et de casser la glace des ruisseaux. L'administration du balayage est admirablement organisée à Londres, au moins quant à la neige : serait-elle tombée toute la nuit sur la populeuse cité, que, le lendemain, à la pointe du jour, tout a été enlevé, jusqu'au moindre flocon. Malgré les efforts de notre administration municipale, Paris, sous ce rapport, laisse encore beaucoup à désirer.

Ceux qui refusent ou négligent de nettoyer la partie de la rue qui les concerne, conformément aux ordres émanés de l'autorité municipale ou du préfet de police, sont traduits devant le tribunal de simple police, et condamnés d'abord à une amende de 1 à 5 fr., avec les frais ; en cas de récidive, ils sont passibles d'un emprisonnement de un à trois jours.

Depuis que le macadam a remplacé le pavé, sur les boulevards et dans les rues les plus larges, les propriétaires ou locataires des maisons qui bordent ces voies se sont trouvés en partie déchargés du balayage, parce que l'autorité municipale a compris la nécessité d'instituer des cantonniers chargés de faire tout ce qui est nécessaire à l'entretien et à la propreté.

Autrefois, des hommes parcouraient chaque matin les divers quartiers des villes, en agitant une sonnette, pour rappeler aux habitants que l'heure était venue de balayer, chacun devant sa demeure. Cet usage subsiste encore dans certaines villes des départements ; mais il tend à disparaître.

— Econ. rur. On fait subir l'opération du balayage aux cours, aux allées de jardin, aux serres, aux prairies, pour y maintenir la propreté et empêcher les dégradations. Le balayage des prairies est surtout indispensable dans les lieux où elles sont bordées de haies vives ou plantées d'arbres qui atteignent de grandes dimensions. On le pratique au printemps, au moyen de râteliers de bois ou de fer et de balais faits avec des branches de bois épineux. Cette opération n'a pas seulement pour effet de débarrasser les foins des matières étrangères qui pourraient causer de la répugnance aux animaux ou même leur être nuisibles, elle constitue encore un véritable hersage et rend la terre plus perméable aux agents atmosphériques. Le balayage des serres se fait ordinairement au moyen de balais de crin, afin de ne pas occasionner une poussière qui, s'attachant aux feuilles des plantes, les salit, en obstrue les pores et prive ces végétaux de leurs organes sécrétoires et aspiratoires ; il convient de le faire précéder d'un léger arrosage du sol. Pour le même motif, le balayage des allées doit être effectué, autant que possible, par un temps calme et un peu humide, ou le matin, lorsque la rosée n'a pas encore eu le temps de s'évaporer. On est dans l'usage de faire brûler les balayures sur place ; mais, outre que la fumée peut être nuisible aux végétaux environnants ; on se prive ainsi d'un engrais précieux que l'on pourrait utiliser à peu de frais.

BALAYANT (ba-lè-ian), part. prés. du v. Balayer :

Quand tu vas balayant l'air de ta jupe large, Tu fais l'effet d'un beau vaisseau qui prend le large.

Chargé de toile, et va roulant
Suivant un rythme doux, et paresseux et lent.

BAUDELAIRE.

BALAYÉ, ÉE (ba-lè-ié), part. pass. du v. Balayer : L'aire était BALAYÉE avec soin. (G. Sand.) Tu dis : J'ai fait, et on te répond : Mange les miettes BALAYÉES de nos salles de festin. (Lamenn.) Tout est rabaté, ratissé, BALAYÉ, défiguré, blanchi, lustré et frotté. (V. Hugo.)

Tout est bien balayé sur vos chemins de fer.
Tout est grand, tout est beau, mais on meurt dans
[votre air].

A. DE MUSSET.

— Par anal. Emporté, enlevé : La neige, BALAYÉE par le vent, roulait en tourbillons sur sa tête. (Ch. Nod.)

— Chassé, dispersé : En attendant que l'ennemi fût BALAYÉ du sol de la France, nous primes le parti de voyager. (Alex. Dum.) Les vieilles races ont été BALAYÉES de la terre. (Villem.) Les ennemis étaient là, ils ont été BALAYÉS en un clin d'œil. (Mercier.)

BALAYEMENT s. m. (ba-lè-ie-man — rad. *balayer*). Action de balayer. On dit plutôt BALAYAGE.

BALAYER v. a. ou tr. (ba-lè-ié — rad. *balai*). — Je balaye, tu balayes, il balaye, nous balayons, vous balayez, ils balayent. Je balayais, nous balayions. Je balayerai, nous balayerons. Je balayerais, nous balayerions. Balaye, balayons, balayez. Que je balaye, que nous balayions. Que je balayasse, que nous balayassions. Balayant. Balayé. — Comme on le voit, ce verbe prend un y et un i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. Quelques-uns changent y en i devant un e muet et écrivent : je balatie, je balatierai, etc. ; c'est une irrégularité, car cette orthographe est en opposition formelle avec la seule bonne prononciation. Quelquefois, il est vrai, les poètes écrivent *balatrai*, *balatrais* ; mais alors c'est une licence poétique.)

Nettoyer avec le balai : Ne pense pas que ce soit un autre qui lui BALAYE le matin sa chambre. (La Bruy.) Partout des ordres avaient été donnés pour établir des ponts, réparer les routes, BALAYER les rues. (P. Mérimée.) Enlever, pousser avec le balai : BALAYER des ordures. BALAYER la boue. BALAYER des toiles d'araignée.

Une servante vint balayer tout l'ouvrage.
Autre toile tendue, autre coup de balai.

LA FONTAINE.

— Par anal. Débarrasser une surface des objets éparpillés dessus, les emporter, les entraîner d'une manière quelconque : Comme nous approchions de la pointe du séail, le vent du nord se leva et BALAYA en moins de quelques minutes la brume répandue sur le tableau. (Chateaub.) L'orgueil blessé et la crainte d'être ridicule emportèrent son amour comme le vent BALAYA la neige nouvellement tombée. (G. Sand.) La bourrasque, complètement apaisée, avait fait place à cette bise du nord qui, au contraire de celle de nos climats, souffle de l'ouest et BALAYE le ciel en peu d'instant. (G. Sand.) Un vent furieux BALAYAIT la plaine avec un bruit de tonnerre. (Th. Gaut.) Ces enfants du soleil se demandant parfois s'il existe une contrée chérie du ciel, que ne sillonnent pas les laves ardentes, que ne BALAYENT pas les vents destructeurs. (***)

L'ouragan prend son vol, et dans des flots de poudre Balaye en se jouant et forêts et cités.

DELILLE.

Ces enfants à qui je souris,
Mon pied balait leur poussière.

BÉRANGER.

|| Faire sortir, pousser dehors : C'est de l'air qui entre dans la salle, et qui en sort sans avoir produit d'effet utile, c'est-à-dire sans avoir BALAYÉ devant lui l'air vicié. (L. Fagulier.) || Faire disparaître : Quand une maison s'écroule, on finit par en BALAYER jusqu'à la dernière pierre. (Lamart.)

Delphes n'a plus d'oracles
Le temps a balayé le temple et les miracles.

LAMARTINE.

Le temps, qui balaya Rome et ses immondices,
Retrouve encore, après deux mille ans de chemin,
Un abîme aussi noir que le cuvier romain.

A. BARRIER.

|| Débarrasser un lieu des personnes ou des choses qui l'obstruaient ou l'occupaient : Un escadron de cavalerie BALAYA la place en deux minutes. (***). Dumouriez BALAYAIT lentement la Champagne. (Lamart.) L'artillerie française, placée sur les parties saillantes du terrain, BALAYAIT la plage de ses boulets. (Thiers.)

Oddo, vous pouviez seul, réparant nos revers,
Des flottes d'un tyran balayer nos deux mers.

C. DELAVIGNE.

|| Se dit aussi des ennemis mêmes que l'on disperse, que l'on met en fuite : Que l'on BALAYE de la France cette horde d'esclaves conjurés contre nous, et le sort de l'Europe est décidé. (Napoli.) Il se fit précéder d'un corps de dix mille hommes, chargé d'éclairer la route et de BALAYER les détachements que le roi de Pologne pourrait envoyer à leur rencontre. (Mérimée.)

— Par ext. Débarrasser, purger : Le sénat BALAYE l'estomac, la rhubarbe nettoie le duodénum, et le sel d'Epsom ramène les intestins. (V. Hugo.)

— Particulièrement. Traîner sur le sol : Son manteau BALAYE la terre. Sa robe, la queue de sa robe BALAYAIT les dalles, le plancher. Le turban de la négresse tenait à peine sur sa tête, et son jupon BALAYAIT le parquet. (Ch. Expilly.)

D'une robe à longs plis balayer le barreau.

BOILEAU.

— Balayer les antichambres. Avoir l'habitude de solliciter. Se dit des courtisanes, des intrigants : Il y a une foule de justiciables qui aimeraient tout autant voir messieurs les juges se mettre à jurer leurs petits procès, que de s'en aller BALAYER des plis de leur amarre rouge ou noire les antichambres des Tuileries. (Cormen.)

Se balayer v. pron. Etre balayé.

BALAYETTE s. f. (ba-lè-jè-te — dimin. de *balai*). Petit balai qui sert à nettoyer les tables, le devant du feu, le dessus des fourneaux, etc.

BALAYEUR, EUSE s. (ba-lè-jeur — rad. *balayer*). Celui, celle qui balaye : Une troupe de BALAYEURS et de BALAYEUSES : Parmi ces valets, s'en remarquaient d'autres qui montraient bien, à leur air, de quelle boutique ils étaient BALAYEURS. (St-Sim.) Il jeta la bourse par la fenêtre à un BALAYEUR des rues. (Balz.) Cette rue est une rue boueuse, où les BALAYEURS et le gaz n'ont pas encore pénétré. (Scribe.)

Comme balayeuse on me loge,
Depuis quarante ans,
Dans le château, près de l'horloge.

BÉRANGER.

— Par dénigr. Personne de peu de valeur, dans une profession quelconque : Les BALAYEURS littéraires de nos temps se déchaînent contre lui. (Beaumarch.)

— Fig. Ce qui détruit, ce qui fait disparaître : Le temps, qui est un grand BALAYEUR, commençait à emporter de lui-même cette méchante poussière. (G. Sand.)

— s. m. Bot. Agaric, appelé aussi glaireux grisâtre, qui n'a pas été assez complètement décrit pour qu'on puisse en déterminer le genre.

— s. f. Techn. Machine nouvellement in-

ventée pour le balayage des chaussées macadamisées.

— Adjectif. Qui balaye : La bise BALAYEUSE de l'automne poussait devant elle les feuilles sèches. (H. Castille.) || Bot. Poils balayeurs, Poils qui garnissent le style des composées, et dont l'usage est, dit-on, de faire sortir le pollen en irritant les anthères.

— Encycl. Il existe un grand nombre de balayeurs mécaniques ; mais la moins imparfaite est celle que le docteur Colombe a imaginée en 1856. Elle se compose d'une longue brosse cylindrique, qui est montée horizontalement sur un axe fixé sous l'essieu d'une charrette à bras ou à cheval. Cet axe reçoit un mouvement de rotation d'une roue dentée qui entoure le moyen du côté intérieur de la voiture. Quand le véhicule marche, les ordures enlevées par la brosse s'accumulent dans une caisse destinée à les recevoir, et d'où on les fait ensuite tomber pour en former des tas isolés. L'appareil fait autant d'ouvrage que dix balayeurs, c'est-à-dire balaye 2,500 à 3,000 mètres superficiels par heure.

BALAYURE s. f. (ba-lè-iu-re — rad. *balayer*). Ordures amassées avec le balai : J'ai trouvé dans les nids de martinets tout ce qui peut se trouver dans les BALAYURES des villes. (Buff.) Il ne faut jamais pousser les BALAYURES au feu, cela gâte les cendres. (Mme Monmarson.) Les BALAYURES de rue ne doivent être employées comme engrais qu'après avoir été longtemps exposées à l'air. (Raspail.)

— Par anal. Objets qui s'amassent naturellement en certains endroits : Les BALAYURES du vent. Les BALAYURES de la mer. On dit que le fameux Pedro Serrano, qui fit naufrage sur une île déserte, vivait des BALAYURES qu'il allait ramasser le long de la mer. (Trév.)

— Fig. Rebut : O âme pécheresse, qu'as-tu mérité, sinon d'être la BALAYURE du monde ? (Fén.) Cet homme est méprisé de la foule, rejeté comme les BALAYURES du monde. (Chateaub.) Les BALAYURES de l'Europe sont accueillies dans ce pays, et l'infortunée Russie paye à grands frais une armée d'étrangers uniquement occupés à la corrompre. (J. de Maistre.)

— Prov. Il y a des balayures à chaque porte, Chaque famille a ses ennemis, ses misères.

— Rem. Le singulier de ce mot est peu usité ; nous en avons cependant donné un exemple emprunté à Fénelon.

— Encycl. Econ. rur. Dans presque toutes les fermes, les balayures sont jetées au hasard auprès des habitations, dans les cours, le long des murs, qu'elles salissent. Cette négligence, autrefois à peu près générale et très-commune encore aujourd'hui, est aussi pernicieuse qu'explicable. Ces débris, qui, recueillis avec soin et rassemblés en monceau dans un endroit écarté, auraient fait en peu de temps un excellent fumier, riche en carbone et en matières azotées, se changent en véritables foyers d'infection, vicient l'air et ne sont pas moins nuisibles à la santé de l'homme qu'à celle des animaux.

BALBAN (Gleias-eddin-Balban-Schah), roi de Delhi de 1265 à 1286. Il comprima de nombreuses révoltes, étendit les frontières de ses Etats et devint le prince le plus puissant de l'Inde. La cour de Delhi éclipsait alors par sa splendeur toutes les monarchies de l'Orient. Balban mourut du chagrin que lui causa la perte de son fils Mohammed, mort après avoir remporté une grande victoire sur les Mogols.

BALBASTRE (Claude-Louis), organiste, né à Dijon en 1729, mort à Paris en 1799. Elève et ami de Rameau, son compatriote, il débuta aux Concerts spirituels le 21 mars 1755, par un concerto d'orgue fort admiré. Admis, en 1756, comme organiste à Saint-Roch, Balbastre reçut de monseigneur l'archevêque de Paris, en 1762, défense de jouer l'orgue à la messe de minuit, et, en 1766, vit le même prélat interdire ses *Te Deum* de la veille de saint Roch, parce qu'ils attireraient trop de monde à l'église. Reçu organiste de la cathédrale en 1770, il fut également nommé organiste de Monsieur en 1776, emploi qu'il conserva jusqu'à la Révolution. Pendant la période révolutionnaire, il obtint des succès d'un autre genre, mais tout aussi brillants, par ses variations sur la *Bataille de Fleurus* et sur la *Marseillaise*. Balbastre passe pour avoir, le premier, organisé en France le piano ; mais cette découverte est antérieure à la vie de Balbastre. Il a laissé des compositions écrites d'une façon molle et incorrecte.

BALBE (Prosper, comte DE), homme d'Etat et littérateur italien, né à Quieri (Piémont) en 1762, de l'ancienne et illustre maison des Balbes, mort en 1837. Ambassadeur des Etats sardes auprès de la République française, de 1796 à 1798, il se retira en Espagne lorsque Charles-Emmanuel IV fut contraint de se réfugier dans l'île de Sardaigne, revint en Piémont l'année suivante et reçut du gouvernement provisoire la mission d'organiser l'administration financière du pays. Lors de l'incorporation à la France (1801), il cessa ses fonctions politiques, mais accepta dans la suite la place d'inspecteur général de l'université. A la restauration de la maison de Savoie, il fut nommé ministre de l'intérieur, et chargé de nouveau de la direction des finances lors de l'avènement de Charles-Albert. Il était en outre président de l'Académie des sciences de Turin. Ses œuvres, qui se composent de dissertations historiques et scientifiques, de rapports et de divers essais littéraires, ont été